

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,  
Le 8 mars, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

2 mars 2017

A l'exception de :  
Madame MARTIN a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.  
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame PRUKOP.  
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.  
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du  
Conseil Municipal

8 MARS 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 28

Votants ----- 33

### **17/ FESTIVAL PORNICHET DEAM'BULLE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES AGITATEURS DE CULTURE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**RAPPORTEUR** : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

#### **EXPOSE** :

La Ville de Pornichet organise un nouvel événement autour du livre et de la lecture sous la forme d'un festival consacré à la bande-dessinée. Le projet est porté conjointement par les équipes de la Médiathèque et de Quai des Arts en association avec les différents services de la Ville.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

La première édition de cette nouvelle manifestation culturelle se déroulera du 7 au 9 avril 2017.

Publié le :

Pour la réalisation de ce festival, la Ville de Pornichet a proposé à l'association Agitateurs de Culture d'être partenaire en permettant à ses adhérents de participer aux diverses missions liées à l'organisation du festival dans ses aspects logistiques, techniques et administratifs.

Certifié exact,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,

1<sup>ère</sup> adjointe  
au Maire

En effet, l'association Agitateurs de Culture est une association loi 1901 implantée à Pornichet depuis 2004 et dont l'objet est de mener des actions sur le terrain culturel. L'association et la Ville de Pornichet sont déjà partenaires sur le festival des Renc'Arts à Pornichet depuis plusieurs années. De plus, parmi ses activités, elle organise tout au long de l'année des cours de langue des signes française et a initié en mars 2013 le festival A 2 mains bien entendu autour de la culture sourde.

L'association Agitateurs de Culture aura notamment pour rôle d'accueillir en qualité d'adhérents de sa structure les personnes désireuses de s'impliquer à titre bénévole et personnel dans les différentes missions liées à l'organisation du festival.

Les missions proposées aux bénévoles sont diverses et regroupent la participation à la conception et aux orientations du festival par une présence aux réunions d'organisation, le déplacement sur d'autres festivals BD pour repérage et prise de contacts avec des auteurs, la prise en charge d'animations et notamment celles liées à la culture sourde, la participation à la diffusion des supports de communication, la participation à l'installation et à l'aménagement des sites du festival, l'accueil et l'information du public, l'accueil et la logistique d'accueil des auteurs, la tenue des points de vente, le nettoyage des sites durant le festival, etc...

La participation des adhérents de l'association se fera à titre gratuit et bénévole. Cependant, selon les besoins du service, des repas midi et/ou soir seront fournis par la Ville aux adhérents de l'association qui seront mobilisés sur les journées du festival.

De plus, les adhérents de l'association qui auront participé à l'organisation du festival ou qui seront mobilisés sur les journées du festival pourront accéder gratuitement aux sites et manifestations du festival dans la limite des places disponibles et de leurs obligations de service.

A l'issue du festival, une réunion de bilan réunissant les équipes des partenaires sera organisée par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'association Agitateurs de Culture telle que présentée en annexe.

#### DELIBERATION :

- ⇒ Vu le projet de convention ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture – patrimoine en date du 28 février 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat avec l'association Agitateurs de Culture telle que présentée en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,

  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

